

AKTO dépasse ses objectifs en 2024 et réaffirme son engagement à soutenir l'activité et l'emploi en 2025

Paris, le 31 janvier 2025. En 2024, le modèle de gestion paritaire et d'organisation opérationnelle d'AKTO a permis à l'opérateur de compétences de dépasser ses objectifs de formation des salariés et de soutien à l'alternance, répondant ainsi aux attentes des branches. Les partenaires sociaux du Conseil d'administration appellent, en 2025, à continuer à se mobiliser, d'autant plus que le contexte s'annonce incertain, afin de soutenir l'activité face aux enjeux de transformation des métiers des branches professionnelles.

L'alternance : un objectif dépassé, en réponse aux besoins de recrutement des secteurs des services

En 2024, AKTO a permis à 149 000 nouveaux jeunes de signer un contrat d'alternance (dont plus de 131 000 en contrat d'apprentissage), soit 10 % de plus qu'en 2023, et 5 % de plus que l'objectif fixé par le Conseil d'administration d'AKTO dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens, alors que la moyenne nationale se situe autour de 2 % sur la même période. Cette hausse record témoigne de l'évolution croissante des pratiques RH des entreprises en matière d'apprentissage et de son appropriation par les jeunes, alors que l'alternance reste une voie éprouvée d'accès à l'emploi, notamment pour les publics éloignés de l'emploi. Ainsi, en 2024, près de 80 % des alternants interrogés par AKTO auprès de l'ensemble des bénéficiaires, ont déclaré avoir trouvé un emploi dans les 6 à 12 mois suivants.

La croissance observée sur 2024 témoigne aussi de la capacité d'AKTO à déployer l'offre de service globale de l'OPCO en la matière, tant en termes de conseil et d'outillage des entreprises, et de promotions des métiers, qu'en termes et de coordination avec les CFA. L'alternance est au cœur de la mission d'AKTO au sens où elle concourt plus globalement à préparer les futurs salariés à exercer les métiers phare, ciblés par les branches et qui évoluent sans cesse.

En 2025, l'ensemble des branches et le Conseil d'Administration d'AKTO restent pleinement mobilisés pour soutenir l'alternance, en s'engageant sur une augmentation de 3 % du nombre de contrats d'alternance pour cette année.

Le dispositif de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) est un autre levier de réponse aux besoins de recrutement des branches qu'AKTO a continué à soutenir en 2024, en partenariat avec France Travail. Malgré une réduction de moitié des subventions sur ce dispositif, AKTO a permis l'accès à la formation d'un peu plus de 12 000 demandeurs d'emploi dans le cadre de parcours prioritaires par les branches.

En 2025, AKTO s'engage à maintenir cette dynamique en finalisant le conventionnement de 700 à 900 organismes de formation, qui seront mobilisés dès confirmation des budgets alloués par l'État pour 2025.

Un conseil renforcé aux entreprises et une organisation sur-mesure pour les TPE, menant à une augmentation du nombre de formations délivrées

En 2024, AKTO a professionnalisé son organisation pour et autour des branches qu'il accompagne. Toutes les équipes de conseil aux entreprises d'AKTO sont formées à décrypter les évolutions des métiers de chaque branche pour renforcer la qualité du conseil RH et la préconisation de solutions de formation/plan de développement des compétences spécifiques proposées aux entreprises et aux salariés.

L'ensemble des équipes conseil d'AKTO a ainsi réalisé plus de 14 000 diagnostics auprès des entreprises de ses secteurs. Au total, plus de 566 000 salariés ont bénéficié de formations répondant aux enjeux de leur branche (+7 % qu'en 2023) et les formations collectives ont augmenté de 20 %, démontrant la pertinence de ce dispositif, déployé à partir des besoins exprimés par les branches.

2024 a aussi été marquée par la proposition d'une offre élargie aux 150 000 entreprises supplémentaires ayant rejoint le champ d'activité d'AKTO en 2023, la plupart étant des TPE. La Direction information et conseil dédiée aux TPE a pris contact avec plus de 96 000 entreprises sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, donnant lieu à 2 800 diagnostics flash. En parallèle, plus de 155 000 appels entrants ont été gérés à hauteur de 91 % de taux de décroché.

Au global, en 2024, le taux de satisfaction des entreprises ayant eu recours aux services d'AKTO est de 80 %, soit deux points de plus que l'année précédente.

Lever les freins à l'emploi et à la formation des publics prioritaires : un impact renouvelé

L'action d'AKTO pour lever les freins à l'emploi et à la formation des publics prioritaires s'est inscrite dans le cadre de partenariats renouvelés avec l'ANLCI sur la lutte contre l'illettrisme et l'Agefiph sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ils ont abouti sur plus de 3 500 nouveaux parcours de formation, dont la majorité en alternance.

Le programme HOPE a également permis d'accompagner plus de 400 réfugiés en parcours de qualification en 2024, principalement dans les branches professionnelles du Travail temporaire (80 %) et de la Restauration. AKTO déplore que ce programme prenne fin en 2025.

Assurer un accès à la formation et à la qualification sur l'ensemble du territoire

Une attention particulière a été portée aux territoires ultramarins afin d'assurer un accès à la formation et à la qualification sur l'ensemble du territoire français. Plusieurs délégations paritaires et techniques d'AKTO sont allées à la rencontre des partenaires sociaux des 6 Conseils d'orientation paritaires ultramarins à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, à la Réunion et à Mayotte. Ces déplacements avaient pour but d'évaluer l'impact des

actions mises en place, et de programmer les actions 2025 spécifiques à chaque territoire, pouvant impliquer les partenaires locaux comme LADOM, les associations Transition Pro et le RSMA.

À la suite du cyclone qui a touché l'île de Mayotte, le Conseil d'administration a voté, le 29 janvier, une première orientation portant sur la bonification de prestations d'accompagnement social des apprentis, et poursuivra son soutien inconditionnel à l'équipe d'AKTO à Mayotte et visant l'action immédiate et future en faveur de la reprise d'activité des entreprises et la continuité des parcours des alternants.

“En 2025, nous serons proactifs, au plan national comme dans les régions pour articuler nos ressources avec celles disponibles pour que les salariés dans nos branches, soient soutenus dans leur parcours et que les entreprises maintiennent l'emploi en même temps qu'elles préparent leur avenir. Les entreprises ont devant elles une année 2025 instable. AKTO sera là pour les aider à préparer l'étape suivante, en s'appuyant sur la prospective métiers, l'alternance et nos certifications, ingénieries, et conventionnelles de branches... c'est ainsi que nous nous inscrivons comme un levier essentiel de progrès économique et social en France.”, déclare **Laurent Barthélemy, président d'AKTO**.

“En 2025 les représentants des organisations syndicales patronales et de salariés siégeant au Conseil d'administration nous appellent à défendre et à obtenir tous les moyens financiers nécessaires permettant de poursuivre les actions de soutien à la formation des salariés. Nous continuerons à nous appuyer sur la solidité et l'efficacité de notre modèle paritaire. Nous agissons en acteur responsable, prêt à mobiliser les administrateurs, les femmes et les hommes qui composent AKTO, nos ingénieries et nos budgets pour soutenir dans nos domaines l'activité des salariés et des entreprises.” conclut **Jean Hédou, vice-président d'AKTO**.

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.